Annexe A - Services prioritaires

A. Fournir des services essentiels en personne tel qu'indiqué dans mon message du 16 mars (voir ci-dessous). Continuez d'appuyer les clients isolés / vulnérables qui ont besoin de services en personne.

- Services du Programme d'aide à la réinstallation (PAR) :
  - Évaluez et répondez à tout besoin urgent ;
  - Si possible, organisez un dépistage de soins de santé primaires sur place ou contactez votre clinique locale pour savoir comment et où il est possible d'avoir accès à ces services ;
  - Fournissez un téléphone cellulaire / carte SIM aux familles séjournant en logement temporaire si elles n'en ont pas déjà un, à utiliser en cas d'urgence ou pour autres besoins ;
  - Fournissez des indemnités de nourriture et de faux frais pour toute la durée du séjour des clients en logement temporaire ;
  - Remplissez les demandes d'assurance-santé provinciale, NAS et ACE
  - Si possible par téléphone, en utilisant des services d'interprétation au besoin, fournissez une orientation de base sur :
    - La pandémie de la COVID-19 et les directives actuelles des autorités de santé publique ;
    - Le Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) ;
    - La santé et la sécurité, y compris les numéros de téléphone à utiliser en cas d'urgence ou pour tout besoin pouvant survenir ;
    - Transports en commun et services essentiels dans leur communauté locale, y compris les épiceries les plus proches (si la nourriture n'est pas fournie sur place), la pharmacie, les services de santé, etc. ;
    - Les sujets les plus essentiels concernant les droits et les responsabilités ainsi que les lois au Canada ;
    - Le choc culturel, y compris la santé mentale et les soutiens à la santé mentale à leur disposition ;
    - Les prêts d'immigration ;
    - Le soutien de revenu PAR et les finances personnelles.

- Services d'établissement de gestion de cas pour les RPG et les autres clients vulnérables. Ceci inclut de :
  - fournir des services d'information et d'orientation ;
  - fixer des rendez-vous médicaux et aider à l'interprétation ;
  - offrir des consultations en cas de crise.

B. Faire des investissements ciblés dans la formation linguistique lorsque l'apprentissage en ligne ou à distance n'est pas possible, notamment pour:
- Les classes et le soutien pour l'alphabétisation et pour les élèves les moins avancés (jusqu'au CLB / NCLC 4) ou pour ceux à qui il manque des compétences numériques / technologiques (ou s'ils n'ont pas accès à un ordinateur et à l'Internet) ;
- Les classes qui aident les nouveaux arrivants à accéder au marché du travail ou à atteindre leurs objectifs économiques tels que la formation linguistique liée à l'emploi, y compris des classes adaptées à des emplois / professions spécifiques, et celles qui permettent d'obtenir d'autres soutiens à l'emploi.

C. Offrir des services urgents pour les clients isolés / vulnérables nécessitant des services en personne.

D. Fournir des services liés à l'emploi qui doivent avoir lieu en personne et qui sont nécessaires pour se préparer à un emploi immédiat afin de répondre aux besoins aigus et critiques du marché du travail partout au Canada.

E. Offrir des services de soins aux enfants nouveaux arrivants pour les clients des services notés ci-dessus lorsque cela est inévitable.

F. Faire des investissements dans les infrastructures pour faciliter la prestation des services essentiels en personne lorsque cela est absolument nécessaire : lorsque l'empreinte existante a été maximisée, (et que toute la programmation pouvant être virtuelle a déjà été mise en ligne pour libérer de l'espace physique pour les services essentiels en personne (incluant les investissements nécessaires pour maximiser l'empreinte).

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada | Immigration, Refugees and Citizenship Canada

Pour être toujours bien informé :
LE BULLETIN SUR L'ÉTABLISSEMENT ET L'INTÉGRATION

RE : COVID-19 protocole mis à jour pour les fournisseurs de services

Chers collègues,

J'apprécie votre dévouement à fournir des services aux nouveaux arrivants pendant cette période sans précédent. Alors que la situation continue à évoluer, nous devons être prêts à répondre à diverses situations. Le ministère continuera à vous fournir des informations dès qu'elles seront disponibles. Merci de garder les voies de communication ouvertes - Nous continuerons à faire de même et nous apprécions votre soutien.

À la suite des annonces du gouvernement concernant COVID-19, je souhaite partager avec vous quelques directives ministérielles :

Afin d'atténuer les impacts de COVID-19, je vous conseille de vous concentrer sur la prestation de services essentiels de réinstallation et de gestion de cas jusqu'à indication contraire. Le document ci-joint décrit les services jugés essentiels et non essentiels. Nous vous encourageons à fournir certains services non essentiels à distance dans la mesure du possible (par téléphone, en ligne, Skype, etc.)

Le Premier ministre a annoncé aujourd'hui que le Canada interdira l'entrée à tous les voyageurs étrangers qui ne sont pas des citoyens canadiens ou des résidents permanents à l'exception de certains professionnels, des citoyens américains, ainsi que des membres immédiats de la famille des citoyens canadiens. Cela effectivement mettra fin aux arrivées des PAR, PPPR et des RDBV, ce qui permettra la cessation des services dans les aéroports. Plus d'information sera fournie dans les prochains jours.

Notre priorité est le bien-être et la sécurité des clients et des employés. Le coût de l'équipement et des fournitures encourus pour aider à protéger votre personnel travaillant en personne auprès de clients est un coût admissible que vous pourrez réclamer dans vos ententes de contribution.

Il n'y aura pas de pénalités financières pour les organisations qui suivent ces conseils ou les recommandations reçues de vos autorités locales de santé publique.

Je vous encourage à rester au courant des dernières nouvelles de l'Agence de la santé publique du Canada.

Veuillez s'il vous plaît partager ce message largement avec tous les organismes d'établissement et de réinstallation.

Merci de votre appui pendant cette période en évolution rapide.

Fraser Valentine

Sous-ministre adjoint, Secteur de l'établissement et de l'intégration
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada
Gouvernement du Canada

Canada